

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 16 juin 2022

Avis n°2022-04

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'Escaut rivière à Proville 2022-2027

Le Code de l'environnement prévoit que les plans de gestion des réserves naturelles régionales soient soumis à l'avis du CSRPN d'après l'article R332-43.

Contexte :

Suite à la présentation réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France en la présence de Benoît Gallet et Valentin Lecocq et au bilan réalisé par Olivier PICHARD (référént de ce site) ainsi qu'aux diverses questions émises et réponses apportées lors de la séance plénière, le CSRPN émet un avis favorable au renouvellement de ce plan de gestion.

Le CSRPN souligne par ailleurs la grande qualité du document. Olivier PICHARD a pu visiter le site au printemps 2021 en la présence de Benoît TOUSSAINT pour l'analyse de la flore. Au préalable, il est également mentionné la très bonne connaissance des différents groupes du site, à laquelle s'ajouteront les inventaires prévus pour les groupes des macro-hétérocères, des hétéroptères, des champignons et des lichens. Il en résultera une bonne vision des enjeux écologiques sur la réserve.

Suite aux discussions, il n'y a pas de réserve particulière à la mise en œuvre de ce plan de gestion. Les suggestions proposées par le référént ont été intégrées au plan de gestion. Néanmoins, au regard de la durée de ce nouveau Plan de Gestion (10 ans), les membres du CSRPN ont émis un certain nombres de remarques et de recommandations à prendre en compte au cours de cette période. Celles-ci sont listées ci-après (elles ne sont pas présentées par ordre hiérarchique).

Recommandations :

- Poursuivre les inventaires concernant les chiroptères, en particulier les espèces arboricoles liées aux objectifs prioritaires assignés aux boisements alluviaux ;
- Poursuivre ou réaliser en fonction de ce qui a déjà été fait, les inventaires piscicoles sur les réseaux de fossés (à la fois pour juger plus finement des aspects fonctionnels tout en privilégiant le suivi des espèces bio-indicatrices) ;
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'utilisation de l'ADN environnemental pour certains inventaires (batraciens en particulier) ;
- En ce qui concerne le fonctionnement hydraulique du site et sa modélisation, affiner l'analyse de la micro-topographie du site afin d'évaluer plus finement certains protocoles de gestion en fonction des niveaux d'eau et des durées d'inondabilités. Sur ce point poursuivre l'analyse d'éventuels apports du cours de l'Escaut et les liens fonctionnels qui existent ou non entre l'Escaut et le site notamment lors des phases de débordement ;
- Évaluer avec les acteurs locaux les conséquences sur la RNR des travaux à venir sur le barrage de l'Escaut en aval du site et les éventuelles conséquences de la classification du site en termes de zone d'expansion de crues et l'influence (positive ou négative) que ce classement pourrait avoir sur sa gestion actuelle ;
- Revoir si nécessaire à termes la hiérarchisation des enjeux et des mesures associées en fonction des nouvelles liste faune (indices de rareté et degrés de menace) à l'échelle de la région des Hauts-de-France ;

- En termes de caractérisation des habitats, revoir la typologie des frênaies médio européennes du site et évaluer l'indigénat de *Prunus padus* à l'échelle locale ;
- Évaluer l'intérêt de prendre en compte la méthode élaborée par Laurent Larrieu sur la classification des arbres d'intérêt écologique en particulier lors des phases de travaux sylvicoles qui pourraient être nécessaires (sécurisation d'itinéraires, tailles diverses, entretiens des peuplements forestiers...) ;
- En fonction de la nature des enjeux écologiques, en particulier en ce qui concerne l'avifaune et les chiroptères, évaluer la pertinence d'une gestion en futaie irrégulière ;
- Plus généralement le maintien de boisements alluviaux peut poser question en raison du régime d'inondabilité du site, de l'apport d'eau de qualité parfois dégradée lors des débordements de l'Escaut, des fluctuations de la nappe de plus en plus forte avec des périodes sèches de plus en plus longues. Dans ce contexte, autant que possible, des suivis spécifiques devront être mis en place sur la possibilité de réalisation de cet objectif prioritaire de gestion des niveaux et d'amélioration de la qualité de l'eau. Ceci d'autant plus si le site est utilisé à terme comme zone d'expansion de crues et a donc des fonctions partagées entre différents acteurs du territoire ;
- Enfin, poursuivre les échanges (notamment sur les attendus du gestionnaire de la RNR en termes de modélisation et d'indicateurs hydraulique) et intégrer les résultats des études de l'agglomération de Cambrai sur l'amélioration de la fonctionnalité hydraulique du site en lien avec le bassin versant et en particulier en ce qui concerne la qualité de l'eau. A ce titre rappeler la responsabilité des acteurs du territoire.

Fait le 19/09/2022

à Amiens

Président du CSRPN des Hauts-de-France



Franck Spinelli